

CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE Séance du Lundi 14 janvier 2019

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le Lundi 14 janvier 2019 à 20 Heures 30

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Eric BAERT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. BAERT, M. BARDOUIL, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. LEBECQ, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, M. COUBRICHE, Mme TRANZER, Mme GOMBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents: M. DESCAMPS, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE.

Absent excusé: M. LECOMTE.

A été élue secrétaire : Mme RENAUD.

Approbation du compte-rendu municipal des 2 séances précédentes.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

1/ INVESTISSEMENT : DEBAT D'ORIENTATION.

Monsieur le Maire propose un débat d'orientation au Conseil Municipal autour des investissements futurs que pourrait envisager la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de chercher de nouvelles subventions afin de poursuivre les travaux des enfouissements.

De plus, il est envisagé de commencer des travaux dans la maison qu'occupe actuellement Gilles et ce dès son départ (isolation, mise aux normes...).

2/ SERVICE TECHNIQUE.

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Gilles de nombreuses discutions se sont répétées afin de savoir s'il devait être remplacé ou si une autre solution pouvait être envisagée.

Il faut savoir que le coût des achats de matériaux de jardinage ainsi que leur entretien sont très coûteux.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas recruter pour le remplacement de Gilles et de faire intervenir un organisme d'entretien des espaces verts. Il a été retenu l'ESAT de Saint-Ouen-l'Aumône qui fera intervenir des personnes handicapées.

Il sera chargé de l'entretien des trottoirs, des tontes, du ramassage des feuilles, de l'élagage...et ce suivant un calendrier déterminé.

D'autre part, nous avons reçu une demande de rachat pour le Dumper datant de 1998 et il nécessite régulièrement un entretien coûteux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la cession du Dumper.

3/ SIARP.

Monsieur le Maire informe que la commune de Neuilly-en-Vexin a décidé de transférer la compétence de l'assainissement collectif au SIARP. Les communes déjà adhérentes doivent émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Neuilly-en-Vexin au SIARP.

4/ QUESTIONS DIVERSES.

<u>¤ Vœux du Maire</u>: Samedi 19 janvier 2019.

¤ Loto: Samedi 2 février 2019.

¤ Repas des anciens : Dimanche 3 février 2019.

Date du prochain Conseil Municipal: Lundi 4 mars 2019.

¤ Commission des finances : Mercredi 6 février 2019.

<u>**¤ Recensement**</u>: Du jeudi 17 janvier 2019 au samedi 16 février 2019.

^{II} Un registre de doléances est à la disposition des Hérouvillois en mairie afin de permettre l'expression dans le cadre du grand débat national.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 Heures.

L'Adjoint au Maire, Patrick LECOMTE